



AGA COMPTA
ByAGAFRANCE

Les frais mixtes

Certains frais ne sont pas engagés uniquement pour les besoins de l'activité professionnelle, et peuvent l'être également en partie pour un usage privé.

Dans ce cas, on parle de frais mixtes et ils doivent faire l'objet d'un traitement comptable qui tient compte de cette particularité.

Il peut s'agir par exemple :

- des frais afférents à une voiture utilisée pour des déplacements professionnels et privés ;
- du loyer d'une habitation affecté pour partie à l'activité professionnelle et pour le reste à l'habitation.

Traitement des frais mixtes

Il convient de déterminer la part de ces dépenses qui se rapporte à l'exercice de la profession.

Pour déterminer la part déductible des dépenses mixtes, les professionnels doivent calculer un **coefficient d'utilisation professionnelle**, c'est-à-dire le pourcentage résultant du rapport entre l'utilisation professionnelle du bien et l'utilisation totale.

Ensuite, une **méthode de comptabilisation et de déclaration doit être retenue** (méthode globale ou par ventilation).

Détermination des coefficients d'utilisation professionnelle.

Les critères qui permettent de fixer le « coefficient d'utilisation professionnelle » des dépenses mixtes est différent en fonction de la nature de ces dépenses.

Les coefficients d'utilisation professionnelle sont fixés sous la responsabilité du professionnel compte tenu de ses propres conditions d'exploitation.

Il convient d'attacher beaucoup de soin à la détermination des coefficients d'utilisation professionnelle afin de se ménager les meilleurs moyens de preuve en cas de contrôle fiscal.

Critères de détermination des coefficients d'utilisation professionnelle des principales dépenses mixtes

Exemples de détermination de %

Dépenses liées au véhicule	$\frac{\text{Kilométrage annuel professionnel}}{\text{Kilométrage annuel total}}$
Loyer d'une habitation	$\frac{\text{Surface utilisée à titre professionnel}^*}{\text{Surface totale}}$
Salaire d'une femme de ménage	$\frac{\text{Nombre d'heures travaillées au cabinet}}{\text{Nombre d'heures total travaillées}}$

* La surface doit correspondre à celle déclarée pour la CFE (cotisation foncière des entreprises)

Dans les autres situations, il appartient au professionnel de définir sa propre méthodologie de détermination de la quote-part professionnelle de frais mixtes selon des critères objectifs et motivés.

Méthode de comptabilisation et de déclaration des dépenses mixtes.

Le professionnel peut procéder selon deux méthodes de comptabilisation et de déclaration de ces dépenses : la méthode du brut ou la méthode du net :

- la **méthode fiscale** permet au professionnel de comptabiliser dans le livre journal et de déclarer sur l'annexe n° 2035 A le montant total des dépenses mixtes (y compris la quote-part privée) dans les rubriques de dépenses correspondantes ; la quote-part privée fait l'objet d'une réintégration fiscale globale sur la ligne 36 CC « divers à réintégrer » de l'annexe n° 2035 B ;
- la **méthode comptable** permet au professionnel de comptabiliser et de déclarer dans les rubriques de dépenses correspondantes la seule quote-part déductible (montant net) des dépenses mixtes ; la partie privée des dépenses mixtes, qui n'est pas déductible, est comptabilisée dans la rubrique « prélèvements de l'exploitant », elle n'apparaît pas sur la déclaration n° 2035.

- Le plus de AGA COMPTA – la ventilation automatique des frais mixtes

EXEMPLE 1

M. Libéral exerce sa profession dans son appartement.

Son habitation est d'une surface totale de 100 m² et 20 m² sont affectés à son activité professionnelle.

Les sommes annuelles payées pour son appartement sont :

- 12 000 € de loyers,
- 1 260 € de frais d'électricité,

1°) détermination du coefficient de répartition : $20 \text{ m}^2 / 100 \text{ m}^2 = 20 \%$

2°) Répartition des frais mixtes :

- Loyers : $12\,000 \times 20 \%$ = 2 400 € à titre professionnel
- Electricité : $1\,260 \times 20 \%$ = 252 € à titre professionnel

EXEMPLE 2

M. Libéral utilise un téléphone portable à 60% pour son activité professionnelle.

L'abonnement mensuel est de 24.90 € et il est payé par le compte professionnel.

Dans ce cas la part professionnelle est de $24.90 \times 50\% = 14.94 \text{ €}$ et la part personnelle est de 9.96 €.

Méthodes de comptabilisation :

1°) méthode fiscale

Saisir la totalité de la somme (24.90 €) dans la rubrique correspondante

S'il s'agit d'une écriture récurrente, vous avez la possibilité de cocher la génération automatique de l'écriture sur les mois suivants.

The screenshot shows the 'CRÉER UNE DÉPENSE' (Create an expense) form with the following fields filled: Montant (24.90), Effectué le (06/01/2022), Bénéficiaire (SFR), Décaissement (CA), and Type de décaissement (Prélèvement). Under 'Ventilations', '36.2 - Poste et téléphone' is selected. The 'Libellé de votre écriture' is 'CA - Poste et téléphone - Prélèvement'. The 'Option : créer une écriture récurrente' is checked, with the sub-option 'Créer une écriture le 06 de chaque mois' also checked. The 'LISTE DES RUBRIQUES DISPONIBLES' dialog box is open, showing a tree structure of expense categories. 'Frais divers de gestion' is expanded, and 'Poste et téléphone' is selected. At the bottom of the dialog are buttons for 'SUPPRIMER', 'ANNULER', and 'VALIDER'.

Vous devez en fin d'année réintégrer la part concernant l'usage personnel, dans ce cas $9.96 \times 12 = 119.52 \text{ €}$

Pour ce faire vous devez aller dans :

- ⇒ Travaux de fin d'année
- ⇒ Saisie des Opérations diverses dirigées



La fenêtre ci-dessous apparaît :



Saisir dans divers à réintégrer le montant correspondant à l'usage personnel et donc non déductible : $9.96 \times 12 = 119.52 \text{ €}$

Procéder ainsi pour toutes les dépenses mixtes et comptabilisées de même façon.

2°) méthode comptable

L'abonnement mensuel est de 24.90 € et il est payé par le compte professionnel.

- ☞ la part professionnelle est de $24.90 \times 60\% = 14.94\text{€}$
- ☞ la part personnelle est de $24.90 - 14.94 = 9.96 \text{ €}$.

1°) saisir la totalité de la dépense

MODIFIER UNE DÉPENSE

Montant: 24.90

Effectuée le: 06/01/2022

Bénéficiaire: SFR

Décassement: CA | Type de décaissement: Prélèvement

2°) sélectionner la rubrique correspondante

Frais divers de gestion

- Frais de réception, de représentation et congrès
- Fournitures de bureau et documentation
- Poste et téléphone**
- Frais de transport et déplacements

3°) saisir le montant professionnel

MODIFIER UNE DÉPENSE

Montant: 24.90

Effectuée le: 06/01/2022

Bénéficiaire: SFR

Décassement: CA | Type de décaissement: Prélèvement

Ventilations	Montants
36.2 - Poste et téléphone	14.94
Total	14.94
Solde	9.96

Libellé de votre écriture: CA - Poste et téléphone - Prélèvement

4°) pour la part correspondant à l'usage personnel, sélectionner la rubrique prélèvements personnels.

LISTE DES RUBRIQUES DISPONIBLES

Chercher: []

- Dépenses
- Prélèvements personnels**
- Virements internes

5°) Saisir le montant correspondant : 9.96 €

MODIFIER UNE DÉPENSE

Montant: 24.90

Effectuée le: 06/01/2022

Bénéficiaire: SFR

Décassement: CA | Type de décaissement: Prélèvement

Ventilations	Montants
36.2 - Poste et téléphone	14.94
12 - Prélèvements personnels	9.96
Total	24.90
Solde	0.00

Libellé de votre écriture: CA - Poste et téléphone - Prélèvement

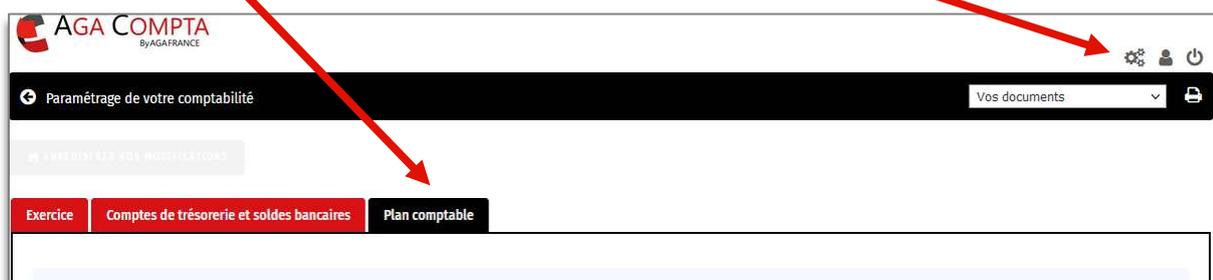
6°) le total doit correspondre à la dépense globale : 24.90 €.

Avec cette méthode, vous n'avez plus besoin d'effectuer les réintégrations en fin d'année.

Cette méthode a également l'avantage de présenter des comptes avec les chiffres correspondants à la réalité de votre activité professionnelle.

Le plus de AGA COMPTA – la ventilation automatique des frais mixtes

Dans votre configuration,
sélectionner l'onglet plan
comptable



Sélectionner le compte correspondant, comme dans notre exemple « loyer et charges locatives », puis cliquer sur paramétrage.



Vous avez ainsi la possibilité d'indiquer le % d'affectation à la part professionnelle, ex : 92 %

Code
23

Libellé
Loyers et charges locatives

Numéro de compte
613200

Part professionnelle (déductible) en %
92.0

L'écriture proposée tient compte du % renseigné dans le plan comptable. $1\,500 \times 8\% = 120$ imputation effectué en prélevement personnel

CRÉER UNE DÉPENSE

Montant: 1500.00
Effectuée le: 06/01/2023
Bénéficiaire: LOGIC IMMO

Décaissement: CA | Type de décaissement: Chèque | Numéro du chèque: 123698

Ventilations	Montants
23 - Loyers et charges locatives	1380.00
12 - Prélèvements personnels	120.00
Total	1500.00
Solde	0.00

Procéder de la sorte pour tous les comptes concernés par une quote-part professionnelle et personnelle fixe (hors véhicule).